

CODE D'ÉTHIQUE
GLOBAL DAIRY VENTURES



GLOBAL DAIRY VENTURES

**I. INTRODUCTION**

1. Cible
2. Global Dairy Ventures Attitude
3. Principes et valeurs éthiques
4. Champ d'application

II. LES MODÈLES DE COMPORTEMENT

1. Conformité avec la légalité, les droits de l'homme et les valeurs morales
2. Respect des personnes et de la diversité
3. Développement professionnel et égalité des chances
4. Sécurité et bien-être au travail
5. Durabilité environnementale, santé publique et bien-être des animaux
6. Utilisation et sauvegarde des ressources
7. Image de marque et prestige
8. Engagement envers le groupe
9. Gestion de l'information et de la connaissance
10. Relations avec les clients
11. Collaboration avec les entreprises partenaires, les fournisseurs et les autorités publiques
12. Services aux clients et aux fournisseurs

III. RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE**IV. VALIDITÉ****V. ACCEPTATION**

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/2025 Page : 3 sur 16
---	-----------------------	---

I. INTRODUCTION

Chers clients et employés de **GLOBAL DAIRY VENTURES, S.L.** et de ses filiales (dénommées le "**Groupe GDV**" ou le "**Groupe**").

Au sein de notre organisation, nous sommes unis par une passion commune pour les fromages et les produits spécialisés européens et par notre engagement à apporter cette délicieuse tradition gastronomique à tous nos clients. Alors que nous continuons à nous développer et à étendre notre présence sur le marché, il est essentiel que nous établissions un cadre réglementaire pour guider nos actions et protéger la réputation du groupe GDV en tant qu'importateur et distributeur de premier plan de fromages et de produits spécialisés.

Le présent code de conduite ou code d'éthique (le "**code**") que je vous présente est un document qui doit être respecté par tous les employés, fournisseurs et collaborateurs, ainsi que la manifestation de notre engagement à l'égard de nos clients.

Les principes énoncés dans le présent code doivent servir de boussole pour chaque décision que nous prenons dans le cadre de nos activités professionnelles quotidiennes.

J'encourage tous les fournisseurs et partenaires à signer ce code de conduite et à agir conformément à ses principes dans toutes nos interactions professionnelles. Je vous encourage à le lire attentivement et à ne pas hésiter à demander conseil à vos supérieurs directs ou à utiliser le canal de communication décrit dans le présent document pour clarifier toute question ou préoccupation qui pourrait survenir.

Je suis convaincu que le fait de travailler conformément aux principes de ce Code nous donnera un avantage significatif sur nos concurrents et assurera la protection continue de notre entreprise sur le marché. Nous aspirons à ce que le groupe GDV soit reconnu pour son intégrité, son respect de la loi et son leadership dans l'importation et la distribution de spécialités fromagères.

Notre mission est simple mais puissante : fournir à nos clients des fromages de la plus haute qualité, provenant de toute l'Europe, de manière durable et avec un service exceptionnel. Ce code nous aidera à remplir cette mission et à le faire d'une manière dont nous pouvons tous être fiers.

Je vous remercie de votre engagement à respecter ce code de conduite, car vous contribuez ainsi à définir notre identité et à ajouter de la valeur à tout ce que nous faisons au nom du groupe.

cordialement

Christophe Roux
Directeur général
Global Dairy Ventures

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/2025 Page : 4 sur 16
---	-----------------------	---

1. Objectif et champ d'application

L'objectif de ce Code d'éthique est de définir les principes et les valeurs éthiques qui régissent les actions et les décisions du Groupe Global Dairy Ventures et de ses sociétés dans la conduite de leurs activités commerciales. Ce code s'applique à tous les employés et à toutes les parties qui interagissent avec nous.

Le groupe Global Dairy Ventures déclare comme principe éthique fondamental qu'il rejette toute forme de corruption et qu'il veillera sans équivoque à ce que dans ses relations avec les tiers, un comportement honnête et intègre soit observé, sans aucune discrimination et en respectant à tout moment les préceptes légaux établis de manière à ce qu'il n'y ait aucun doute sur son engagement, en accordant une attention particulière aux règles et recommandations spécifiques à son activité, en s'engageant à mettre à jour et à réviser en permanence tous ses processus internes afin de les adapter aux circonstances de chaque moment.

2. Global Dairy Ventures Attitude

Chez Global Dairy Ventures, nous encourageons une attitude basée sur l'honnêteté, l'intégrité, la responsabilité et le respect dans toutes nos opérations commerciales.

Tous les employés doivent agir avec intégrité et toujours éviter tout comportement susceptible de nuire à l'entreprise, de la mettre en danger ou de porter atteinte à sa réputation, en agissant de manière légale et honnête.

Nous voulons être une référence dans notre secteur, non seulement pour la qualité de nos produits, mais aussi pour notre comportement éthique exemplaire. Nous cherchons à découvrir et à sélectionner de nouvelles spécialités fromagères en parcourant l'Europe, à la recherche de fromages de tradition et de caractère, ainsi que d'innovations aux saveurs et aux créations inédites. Conformément à notre mission, nous encourageons une attitude fondée sur la passion de l'excellence, la recherche constante de la qualité et le respect de la diversité culturelle et gastronomique.

1. Principes et valeurs éthiques

Les principes et valeurs éthiques du groupe GDV, incarnés dans le présent code, constituent le fondement de notre culture d'entreprise et de l'engagement du groupe à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite, d'éthique des affaires et d'éthique personnelle. Le groupe GDV est une entreprise qui croit au potentiel et à l'intégrité de tous ses professionnels et, par conséquent, nous nous efforçons de les soutenir dans :

- **Intégrité et éthique professionnelle** : nous promouvons l'intégrité dans toutes nos actions et décisions. Nos employés sont encouragés à faire preuve de droiture, d'objectivité et d'éthique dans leur travail, en faisant preuve de rigueur et de professionnalisme dans toutes les fonctions qu'ils exercent.
- **Environnement sûr et sain** : nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos employés un environnement de travail sûr et sain. La sécurité et le bien-être de notre

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/2025 Page : 5 sur 16
---	-----------------------	---

personnel sont une priorité absolue.

- **Protection de la réputation de l'entreprise** : Chaque membre du groupe GDV partage la responsabilité de la protection et de l'amélioration de la réputation du groupe. Nous comprenons que nos actions individuelles reflètent directement l'image de l'entreprise.
- **Amélioration continue de la qualité** : nous cherchons en permanence à améliorer la qualité de nos services. Nous nous efforçons de fournir un service à la hauteur des attentes de nos clients et de nos partenaires commerciaux.
- **Confidentialité et protection des données** : Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la protection des données de nos clients et de nos employés. Nous maintenons une approche rigoureuse de la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée.
- **Travail forcé** : nous prônons l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, afin que tous les travailleurs puissent avoir accès à un travail décent. Les châtiments corporels, la coercition, l'exploitation et les abus oraux ou physiques sont interdits dans notre entreprise.
- **Travail des enfants** : nous soutenons l'élimination du travail des enfants et veillons au respect de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Nous nous engageons à construire une culture ancrée dans le respect de ces principes et valeurs éthiques dans l'ensemble du groupe. Nous travaillerons sans relâche pour améliorer et contrôler constamment cette culture, en mettant en œuvre des politiques, des normes, des protocoles et des contrôles qui renforcent et affinent notre système de conformité. Tous nos documents seront considérés comme des manuels vivants, qui seront continuellement mis à jour avec les amendements légaux, les améliorations, les contrôles et les systèmes de mise en œuvre, garantissant ainsi qu'une culture de conformité est un pilier fondamental et un principe directeur de notre groupe. L'intégrité est la valeur fondamentale qui sous-tend le présent code.

2. Champ d'application

Son champ d'application s'étend aux membres des organes administratifs et à tous les employés, y compris les stagiaires, les employés temporaires, etc. Il s'étend également, dans les matières qui leur sont applicables, à toutes les personnes physiques et/ou morales qui ont des liens commerciaux ou professionnels avec le CPES (fournisseurs, conseillers ou professionnels externes, etc.)

La responsabilité de l'administration de ce code incombe au comité de conformité, sous la supervision du directeur général.

La direction de notre organisation est encouragée à promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes à l'égard du code. En outre, il est attendu d'eux qu'ils accordent la plus

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/2025 Page : 6 sur 16
---	-----------------------	---

grande attention au respect des aspects considérés comme critiques et aux questions liées à l'éthique des affaires.

Le premier niveau de direction du Groupe servira de modèle dans son comportement et dans le respect de ce Code d'éthique. Du Directeur général au dernier membre du Groupe, chacun a l'obligation d'agir de manière à garantir que l'intégrité éthique de Global Dairy Ventures ne puisse jamais être remise en question.

Il est important de noter que ce code d'éthique n'est pas destiné à couvrir toutes les situations qui peuvent se présenter, mais qu'il définit des lignes directrices générales qui devraient guider notre façon d'agir lorsque nous faisons partie du groupe.

GDV mettra à disposition toutes les ressources nécessaires pour garantir le respect des valeurs décrites dans le présent code d'éthique. Si nécessaire, des mesures disciplinaires seront prises conformément à la législation en vigueur à l'encontre des comportements qui vont à l'encontre des lignes directrices énoncées dans le présent code d'éthique.

Conformément à la politique de Global Dairy Ventures en matière de dénonciation, en cas de violation réelle ou potentielle du Code d'éthique ou des lois et règlements applicables (y compris les lois et règlements des pays dans lesquels nous opérons), le dénonciateur doit soumettre un rapport à l'adresse électronique wbchannel@globaldairyventures.com, qui a été créée à cet effet. Il est obligatoire que le rapport soit fait à partir d'un compte de courrier électronique de l'entreprise afin d'éviter les rapports anonymes et de garantir la transparence du processus de rapport.

II. LES MODÈLES DE COMPORTEMENT

1. Conformité avec la légalité, les droits de l'homme et les valeurs morales

Le groupe GDV s'engage à respecter rigoureusement toutes les lois et réglementations applicables dans toutes ses activités commerciales. En outre, nous respectons les droits de l'homme fondamentaux conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), au Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et à l'Organisation internationale du travail (OIT), et nous promouvons des valeurs morales dans nos décisions et nos actions. Il s'agit notamment d'agir avec honnêteté, intégrité et transparence à tout moment.

2. Respect des personnes et de la diversité

Au sein de notre organisation, nous célébrons les différences et travaillons activement pour garantir l'égalité des chances, depuis le recrutement et la promotion jusqu'à l'évolution de carrière. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement et garantissons un environnement où chacun peut contribuer pleinement et développer son potentiel.

3. Croissance professionnelle, égalité des chances et mesures de coresponsabilité

Nous valorisons le mérite et les compétences individuelles, et promouvons un environnement où chacun a la possibilité de développer tout son potentiel.

L'égalité des chances est assurée dans l'accès au travail et la promotion professionnelle, en veillant à tout moment à l'absence de discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle, le handicap, la race, la religion, l'origine, l'état matrimonial ou la condition sociale. Le harcèlement, les abus, l'intimidation, la discrimination ou tout autre type d'agression physique ou verbale ne sont ni autorisés ni tolérés sur le lieu de travail.

Un environnement de travail compatible avec le développement personnel sera promu à tout moment, en veillant à ce qu'il soit possible d'exercer à tout moment les mesures de coresponsabilité établies dans le plan d'égalité et la législation en vigueur.

4. Sécurité et bien-être au travail

Nous accordons la priorité à la sécurité et au bien-être de nos employés sur le lieu de travail. Nous respectons toutes les réglementations en matière de sécurité au travail et promouvons une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Tous les membres du groupe doivent connaître et respecter les règles de prévention des risques professionnels applicables à leur fonction et à leur lieu de travail et veiller à leur propre sécurité et à celle de leurs collègues. Nous devons informer notre supérieur hiérarchique de tout comportement, installation ou objet susceptible de mettre en danger la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que de tout incident dont nous avons connaissance.

Chacun a le droit de travailler dans un environnement sûr et sain.

5. Engagement en faveur de la prévention du harcèlement et de la dignité au travail

Global Dairy Ventures s'engage fermement à prévenir et à éradiquer toute forme de harcèlement sur le lieu de travail, en promouvant un environnement sûr et respectueux, exempt de toute conduite portant atteinte à la dignité des personnes. Cette politique comprend des mesures préventives telles que la promotion d'un environnement respectueux, l'intégration appropriée des nouveaux employés, la formation continue sur les comportements inacceptables et la mise en œuvre d'actions immédiates en cas de comportement inapproprié.

En cas de plainte pour harcèlement, qu'il soit professionnel, sexuel ou sexiste, l'entreprise a mis en place un protocole qui active une procédure interne basée sur des principes tels que la confidentialité, l'impartialité, la protection et le traitement rapide des cas. Une enquête approfondie et équitable est garantie, avec des sanctions appropriées tant pour le harcèlement confirmé que pour les plaintes déposées de mauvaise foi. Cette approche globale vise à protéger les droits de tous les employés et à promouvoir un environnement de travail sain et équitable.

Voir notre politique en matière de harcèlement sur ce lien.

6. Intégrité et canal de communication éthique

Nous promouvons une culture de la transparence et de la responsabilité, en offrant à tous les employés et collaborateurs un espace sûr où ils peuvent signaler, en toute confiance, toute situation qui enfonce nos valeurs éthiques ou nos règles internes. Pour plus de détails, veuillez consulter notre politique de dénonciation.

7. Durabilité environnementale, santé publique et bien-être des animaux

La préservation de l'environnement est l'un de nos principes d'action fondamentaux, c'est pourquoi nous encourageons l'efficacité dans la consommation des ressources et la prévention de la pollution de l'environnement.

Les employés doivent s'engager activement et de manière responsable dans la préservation de l'environnement, en suivant les mesures décrites dans les politiques de qualité de l'organisation.

Nous sommes conscients de notre responsabilité à l'égard de l'environnement, de la santé publique et du bien-être des animaux. Nous adoptons des pratiques durables dans nos activités et nous nous efforçons de minimiser notre impact négatif sur l'environnement. En outre, nous respectons toutes les réglementations relatives à la santé publique et au bien-être des animaux dans notre secteur.

8. Utilisation et sauvegarde des ressources

Nous utilisons les actifs et les ressources de l'entreprise de manière responsable et efficace. Chacun est responsable de la bonne utilisation et de la protection des actifs de l'entreprise,

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page: 9 sur 16
---	-----------------------	--

qu'il s'agisse de biens matériels (mobiliers, systèmes, équipement informatique, véhicules, stocks, ressources financières, etc.) ou de biens immatériels (bases de données, logiciels de gestion, heures de travail, stratégies commerciales, prix, données sur les clients ou les fournisseurs, contacts commerciaux, etc.)

Nous évitons les gaspillages et protégeons les biens de l'entreprise contre les abus.

9. l'image de marque et le prestige de l'entreprise

L'image et la réputation du groupe Global Dairy Ventures sont des atouts précieux que nous devons protéger et améliorer. Chacun d'entre nous est un ambassadeur du groupe et doit se comporter de manière à donner une image positive de notre organisation. Cela inclut le maintien d'une communication honnête et précise dans toutes nos interactions professionnelles et publiques.

10. l'engagement envers le groupe

Nous agissons dans le meilleur intérêt de GDV et évitons tout conflit d'intérêts qui pourrait compromettre notre impartialité. Notre loyauté envers le groupe est primordiale et nos actions doivent être conformes aux objectifs et aux valeurs de l'organisation.

11. Transparence des cotisations et de l'aide

Le groupe s'engage à agir avec la plus grande transparence et responsabilité dans toutes les contributions politiques, les dons caritatifs et les parrainages. Toute contribution, directe ou indirecte, sera effectuée dans le strict respect des lois et réglementations applicables, en veillant à ce que ces actions ne compromettent pas l'intégrité et les valeurs éthiques de l'organisation.

12. la gestion de l'information, la confidentialité et la protection des données

Les informations et les connaissances sont des actifs clés du groupe et doivent faire l'objet d'une protection particulière. Chez Global Dairy Ventures, nous encourageons une communication ouverte et honnête avec nos employés, en favorisant les canaux de partage d'opinions, de préoccupations et d'inquiétudes.

Les employés s'engagent à ne pas divulguer à l'extérieur du groupe les informations fournies par l'organisation ou auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur travail, en les traitant toujours avec une stricte confidentialité. De même, ils doivent garantir la véracité de toutes les informations qu'ils communiquent, tant en interne qu'en externe, en évitant de fournir des données inexactes qui pourraient nuire au Groupe. Toutes les transactions financières doivent être clairement reflétées dans les registres et les systèmes établis à cet effet.

Outre la gestion responsable et transparente de l'information, l'organisation met en œuvre des mesures spécifiques pour protéger la sécurité et la confidentialité des données personnelles et d'entreprise :

- **Protection des données confidentielles** : il s'agit de données économiques, financières, techniques, personnelles et commerciales, qui sont soumises aux lois sur la propriété intellectuelle et la protection des données dans les juridictions où nous opérons.
- **Sécurité des données personnelles** : des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour empêcher l'accès non autorisé ou la

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page: 10 sur 16
---	-----------------------	---

perte d'informations, en plus de la formation des employés à leur gestion correcte.

- **Confidentialité garantie** : l'organisation donne la priorité à la confidentialité des données des employés et des clients de , en interdisant strictement leur utilisation abusive ou leur divulgation non autorisée.

L'obligation de confidentialité subsiste même après la fin de la relation de travail. Toutes les informations doivent être utilisées exclusivement à des fins professionnelles et dans le respect des règles internes. En outre, les logiciels utilisés doivent respecter leurs licences et les mots de passe doivent être gérés avec la plus grande diligence.

Ces mesures reflètent l'engagement de l'organisation en matière de respect de la vie privée, de sécurité de l'information et de conformité réglementaire. Toute violation des règles comptables, fiscales ou commerciales doit être signalée par les canaux habituels des différents départements ou par le canal de dénonciation.

13. relations avec les clients

Nous entretenons des relations transparentes, équitables et honnêtes avec nos clients. Nous offrons des produits et des services de qualité et nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos clients et de les dépasser à tout moment.

Nous ne fournissons pas aux clients des informations inexactes ou mensongères qui pourraient les amener à prendre de mauvaises décisions ; nous agissons toujours de manière à nous assurer que nous respectons nos engagements envers les clients.

Nous respectons les règles du marché. A ce titre, nous nous conformons aux règles de la concurrence en nous comportant de manière loyale et, notamment, en interdisant la diffamation ou le dénigrement des autres entreprises concurrentes.

Nous nous engageons à utiliser des moyens légaux et honnêtes pour obtenir des informations utiles afin de gagner des marchés et des contrats.

Nous n'acceptons aucune relation lucrative et intéressée avec les clients du groupe GDV.

14. collaboration avec les entreprises partenaires, les fournisseurs et l'administration publique

Nous considérons nos fournisseurs et les entreprises avec lesquelles nous collaborons comme un élément indispensable à la réalisation de nos objectifs de croissance, et nous cherchons à établir avec eux des relations fondées sur le bénéfice mutuel.

Tous les fournisseurs travaillant ou souhaitant travailler avec GDV doivent se conformer au Code d'éthique et à la législation en vigueur, et s'engager à respecter les droits de l'homme.

Le Fournisseur informera GDV de tout manquement ou soupçon de manquement au Code d'Éthique en utilisant le Canal de Signalement.

Le non-respect de cette obligation entraîne le droit de résilier le contrat avec ce fournisseur.

La sélection des fournisseurs et la détermination des conditions d'achat se fondent sur l'évaluation objective de la qualité, du prix et de la capacité à fournir et à garantir des

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page: 11 sur 16
---	-----------------------	---

services d'un niveau approprié.

Tous les employés et les membres des organes de direction traitent avec les fournisseurs de manière légale et éthique, et leur sélection est régie par des critères d'objectivité et de transparence qui doivent être vérifiables.

La qualité des produits et services fournis par le groupe GDV à ses clients dépend également de notre capacité à obtenir d'excellentes performances de la part de nos fournisseurs. Le choix des fournisseurs doit donc être transparent et minutieux. Le Groupe GDV les sélectionne pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance.

Toute négociation doit respecter les principes de qualité définis au sein du Groupe. L'équité et l'impartialité doivent régir les relations avec les fournisseurs afin de maintenir une relation équilibrée et objective avec eux. Les achats doivent être effectués selon une éthique irréprochable et dans le respect des réglementations, notamment celles relatives aux règles de concurrence.

Le Groupe GDV s'engage à lutter et à coopérer dans la lutte contre le blanchiment d'argent. En aucun cas, une monnaie ou un autre moyen de paiement dont le groupe sait ou soupçonne qu'il est faux ne doit être placé dans des transactions commerciales.

Le groupe GDV s'engage à respecter pleinement ses obligations en matière de fiscalité et de sécurité sociale. Par conséquent, le respect des obligations fiscales et de sécurité sociale doit être effectué de manière responsable, loyale et appropriée, conformément à la législation en vigueur.

La prévention et la suppression de la contrebande est l'une des principales priorités commerciales du groupe GDV. Par conséquent, il est interdit de revendre, à des fins lucratives, tout produit que l'employé peut acheter au tarif employé ou à une remise.

15. la politique de lutte contre la corruption et la fraude

GDV applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de fraude, et réaffirme son engagement en faveur de l'intégrité et de la transparence dans toutes ses activités.

Nos fournisseurs veillent à ce qu'aucune activité de blanchiment d'argent ne soit exercée dans le cadre de leurs activités, ainsi qu'à l'intégrité de leurs données financières ou autres informations fournies aux organismes officiels, aux organismes de certification, aux auditeurs, etc. Ils doivent tenir des registres transparents et procéder à des audits annuels des comptes conformément à la législation applicable.

Cette politique s'applique à tous les employés, partenaires et tiers associés à l'organisation et définit des lignes directrices claires pour prévenir, identifier et traiter les pratiques irrégulières. Les comportements strictement interdits sont les suivants

- Offrir ou accepter des paiements, des cadeaux ou des avantages injustifiés.
- Tenter d'influencer indûment des agents publics ou privés.
- S'engager dans des activités qui violent la libre concurrence ou compromettent la réputation de l'organisation.

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page: 12 sur 16
---	-----------------------	---

- Effectuer des "paiements de facilitation" ou toute autre pratique de corruption similaire.

La politique établit également des contrôles internes rigoureux, des mécanismes de consultation et de suivi, ainsi que des programmes de formation continue afin de garantir des normes éthiques et juridiques élevées dans toutes les opérations. En outre, nous disposons d'un canal d'alerte sécurisé et confidentiel pour signaler toute irrégularité liée à la corruption, aux pots-de-vin ou à la fraude.

Pour plus de détails sur notre engagement et nos lignes directrices, veuillez consulter notre politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin et notre politique de lutte contre la fraude.

Conformément à ces principes, notre politique comprend des lignes directrices spécifiques concernant les services aux clients et aux fournisseurs, qui sont détaillés ci-dessous.

Le groupe Global Dairy Ventures a préparé cette politique pour aider les employés à prendre les bonnes décisions lorsqu'il s'agit d'offrir ou d'accepter des cadeaux, des invitations ou des voyages liés à son activité au sein du groupe.

En règle générale, donner et recevoir des cadeaux n'est pas une pratique acceptée au sein du groupe.

Les employés du groupe ne doivent jamais solliciter de cadeaux ou de gratifications pour leur bénéfice personnel, quelle qu'en soit la valeur.

Tout cadeau d'affaires reçu par un employé du Groupe GDV et dépassant le coût estimé de 150 € doit être signalé à son supérieur hiérarchique et au Directeur Général. En cas de dépassement de la valeur susmentionnée, la direction se réserve le droit de gérer le cadeau offert, pour la promotion de campagnes internes axées sur l'amélioration de l'environnement de travail.

En général, les invitations à des repas dans le cadre d'un événement professionnel, ainsi que les cadeaux non sollicités de nature promotionnelle, tels que des stylos, des calendriers, etc. portant le logo ou la publicité d'un fournisseur, seront considérés comme tout à fait normaux.

Tous les services fournis à nos clients doivent avoir pour seul objectif d'améliorer notre connaissance de leurs besoins professionnels, toujours dans le cadre d'une relation commerciale transparente. C'est pourquoi tout voyage, repas ou cadeau qui n'est pas inclus dans les programmes promotionnels du groupe doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction générale et doit toujours être conforme à la législation en vigueur.

Les employés doivent se conformer à toutes les règles établies pour prévenir la corruption et les pots-de-vin éventuels, et il est interdit d'offrir des cadeaux ou des paiements pour tenter d'influencer toute décision concernant le groupe.

16. Formation de l'équipe de gestion, communication, mise en œuvre et mécanismes de suivi

Global Dairy Ventures s'engage à assurer une communication claire et efficace du Code d'éthique, garantissant sa mise en œuvre correcte à tous les niveaux de la structure organisationnelle. À cette fin, des actions de diffusion spécifiques seront menées pour permettre à tous les employés de comprendre et d'adopter pleinement les valeurs et les principes établis.

L'équipe de direction joue un rôle clé dans le contrôle et l'application du respect des normes éthiques, en participant activement à la mise en œuvre et en garantissant le respect de ces normes dans chaque domaine de l'organisation.

Des programmes de formation continue sont mis en œuvre pour tous les employés, y compris les partenaires, avec au moins une session par an et des sessions régulières sur mesure pour les cadres et les non-cadres. Ces formations s'adressent en particulier aux employés nouvellement embauchés, afin de renforcer leur capacité à identifier, gérer et prévenir les situations susceptibles de compromettre les valeurs éthiques de l'organisation.

En outre, toute mise à jour du code d'éthique sera communiquée en temps utile, afin que tous les employés soient informés et alignent leurs actions sur les normes en vigueur. Cette approche renforce la culture de l'éthique et de la responsabilité dans l'ensemble de l'organisation.

17. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un employé ou ceux d'un tiers entrent en concurrence avec les intérêts de l'entreprise. Les employés doivent donc toujours agir au mieux des intérêts de l'entreprise, en faisant un usage approprié des moyens à leur disposition et en évitant les actions qui pourraient être préjudiciables à l'entreprise.

Ils s'abstiennent d'utiliser à leur profit des opportunités commerciales qui présentent un intérêt pour la société, ainsi que de participer de quelque manière que ce soit à des activités commerciales menées par la société dans lesquelles ils ont un intérêt propre ou une personne apparentée.

Ils doivent également éviter toute forme d'ingérence susceptible d'affecter leur impartialité ou leur objectivité dans tout processus commercial de l'entreprise.

Cette norme de conduite s'applique aussi bien dans les relations avec l'entreprise elle-même que dans les relations avec les clients, les fournisseurs ou tout autre tiers.

L'acquisition de fournitures et de services externes est effectuée conformément aux procédures internes établies.

En cas de conflit d'intérêts, l'employé doit immédiatement le signaler à son supérieur hiérarchique, au responsable des ressources humaines ou au responsable de la conformité.

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page : 14 sur 15
---	-----------------------	--

III. RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE

Ce Code d'éthique est obligatoire pour tous les employés du Groupe Global Dairy Ventures. Le Groupe est responsable de la communication et de la diffusion de ce document à tous les employés. A partir de la date d'entrée dans le Groupe, tous les nouveaux employés doivent accepter expressément les principes et les normes contenus dans ce Code d'éthique. En outre, le respect de ce Code d'éthique peut être évalué dans le cadre de l'évaluation des performances des employés.

Aucun employé, quel que soit son niveau hiérarchique ou sa fonction, n'est autorisé à demander à un autre employé de violer les dispositions du présent code d'éthique. Toute violation du présent code d'éthique peut mettre en péril la réputation du groupe.

Le groupe a mis en place des canaux formels (tels que le comité de conformité et le canal de dénonciation) qui permettent à tous les employés de poser des questions ou de signaler des infractions à ce code sans crainte de représailles.

Conformément à son engagement en matière de transparence, le groupe divulguera publiquement et régulièrement toute contribution financière ou en nature versée à des parties externes, telles que des politiciens, des partis politiques, des groupes de pression et des organisations caritatives. Cette divulgation comprendra des détails sur les montants versés, les bénéficiaires et les objectifs de ces contributions, renforçant ainsi notre responsabilité et notre éthique des affaires.

De même, le non-respect de l'une des lignes directrices énoncées dans le présent code d'éthique sera considéré comme une faute grave par le groupe et les mesures disciplinaires correspondantes seront appliquées dans chaque cas.

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page : 15 sur 16
---	-----------------------	--

IV. VALIDITÉ

Le présent code d'éthique entre en vigueur à la date de sa publication et le restera jusqu'à ce qu'il soit annulé ou remplacé par une nouvelle version.

 GLOBAL DAIRY VENTURES	CODE D'ÉTHIQUE	Code : CE Date : 25/02/25 Page : 16 sur 16
---	-----------------------	--

V. ACCEPTATION

Le/la soussigné(e) déclare connaître et accepter les règles de conduite énoncées dans le présent code de déontologie.

V. DÉCLARATION RESPONSABLE : INFORMÉ ET D'ACCORD

Chez Global Dairy Ventures, nous signons régulièrement une déclaration de responsabilité qui témoigne de notre engagement à contrôler et à mettre en œuvre le code d'éthique et de conduite du groupe.

Par cette signature, chaque contributeur déclare que :

- A lu et compris le code d'éthique et de conduite de GDV.
- Connaît et comprend les obligations, les interdictions et les lignes directrices en matière de comportement énoncées dans le code.
- Agit dans le cadre de ses responsabilités professionnelles d'une manière conforme aux principes et aux valeurs de GDV, en respectant toutes ses dispositions.
- Collabore activement avec l'équipe chargée de la conformité à la mise en œuvre du code d'éthique et de conduite.
- est informé de l'existence d'une procédure formelle de signalement des cas de non-conformité et assume l'obligation de communiquer, par le biais de cette procédure, tout cas de non-conformité dont il a connaissance.
- Contribuer à la promotion d'une culture de la conformité, en montrant l'exemple, en résolvant les doutes concernant le code d'éthique et en promouvant la conformité dans l'ensemble de l'organisation.